



Présentation générale

Contrat Type SNM "Pack 0"

Île-de-France Mobilités

Mai 2022



› Sommaire

1. Contexte
2. Présentation générale du contrat type SNM
3. Informations complémentaires

1

Contexte

L'ouverture de la Distribution aux Services Numériques Multimodaux



L'Article 28 de la Loi d'Orientation des Mobilités a officialisé l'ouverture à la vente des services de mobilités



Sous section 2 : Services d'information et de billettique multimodales
Article 28 : - Services d'information et de billettique multimodales

Cet article permet à tout Service Numérique Multimodal (SNM) de vendre les services de mobilités proposés par un gestionnaire de service, en permettant à ce SNM de demander l'accès à une interface numérique de vente de titres de transport, à mettre à disposition par un gestionnaire de services de mobilité.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, Île-de-France Mobilités a été sollicité en tant que gestionnaire de service pour la mise à disposition de ses interfaces numériques pour les produits de Transport en Commun (Navigo, Tickets T+, etc...)

STRATÉGIE IDFM

Pour répondre aux exigences de la LOM, Île-de-France Mobilités, en tant que gestionnaire de service, permet la distribution de ses produits, via la mise en place de packs de services Canal Mobile à des horizons différents.

Pour répondre à l'Article 28 de la LOM, Île-de-France Mobilités à mis en place un contrat type pour tout SNM qui souhaite accéder au Canal Mobile



Contrat Pack 0

Le présent contrat concerne le pack initial, disponible à date défini comme un ensemble :

- **De produits** : Tickets t+, Billets OrlyBus et RoissyBus Forfaits Navigo journée, jeunes week end, semaine, mois
- **De services** : Rechargement Carte Externe (RCE), Dématérialisation, HCE
- **Et certaines fonctionnalités restant gérées par Île-de-France Mobilités** : l'encaissement opéré via le PSP du GIE Comutitres et l'authentification via Ile-de-France Mobilités Connect pour les achats longue durée (forfait mois/semaine) permettant de garantir un SAV et une qualité de service identique à tout acheteur Navigo



L'intérêt d'un contrat Pack 0

- Garantir la conformité et la mise en application de l'article 28 de la LOM, par Île-de-France Mobilités en tant que gestionnaire de service
- Disposer d'un cadre contractuel défini à proposer à tout acteur souhaitant distribuer les produits Île-de-France Mobilités
- Garantir l'équité de traitement des SNM au travers d'un même contrat type

2

Présentation générale du contrat type SNM



Un contrat type « Pack 0 avec des principes directeurs qui s'appliquent à tous les SNM

Modèle économique

- Facturation des coûts d'intégration et du droit d'usage annuel
- Pas de commissionnement sur les produits distribués par les SNMs

Produit / Technologie

- Les SNMs se positionnent sur les produits et service du pack 0 : mise à disposition des titres, des services Démat et RCE, et du HCE (en 2022)

Données

- Mise à disposition partagée des données permettant le fonctionnement du service
- Tenue d'ateliers post-signature pour enrichir le partage de données
- Un schéma de responsabilité RGPD avec IDFM en responsable de Traitement et le SNM en sous traitant, pouvant évoluer suite aux ateliers

Communication

- Des clauses pour assurer que les projets de communication associés au contrat, ne portent pas atteinte à l'image des Parties (exigences visuelles, et de nommage, partage des plans de communication)

Intégration technique

- L'intégration du Canal Mobile dans les applis SNM sera réalisée en mode SDK (Software Development Kit)

SAV / RUN / Evolution

- Aujourd'hui assuré par Île-de-France Mobilités, une partie du SAV sera traitée par les SNMs
- Un processus défini pour anticiper les évolutions des services et intégrer les impacts éventuels de part et d'autre

Structure contractuelle du contrat type « Pack 0 »

Contrat corps	Annexes	Références
Précise les principes contractuels pour toutes les thématiques du projet de distribution	Détaille pour chaque thématique la démarche, les spécificités et les exigences	Documents contenant des informations complémentaires
<ol style="list-style-type: none">1. Définitions et abréviations2. Introduction3. Ouverture de la distribution et produits4. Développement et administration de l'interface du partenaire5. Principes encadrant les échanges de données6. Protection des données à caractère personnel7. Sécurité8. Communication9. Gouvernance10. Propriété intellectuelle11. Confidentialité12. Assurances13. Litiges et contentieux	<p>Annexe 1 : Charte d'intégration Annexe 2 : Modèle économique Annexe 3 : Tableau des données Annexe 3 bis : Typologie des emailings Annexe 3 ter : Registre des traitements IDFM avec SNM et fiches Annexe 4 : Guide d'implémentation Annexe 5 : Liste des mobiles éligibles Annexe 6 : Politique générale de sécurité des services</p>	<p>Référence A : Feuille de route IDFM Référence B : Liste des traitements de données proposés par le SNM Référence C : Kit graphique IDFM</p>

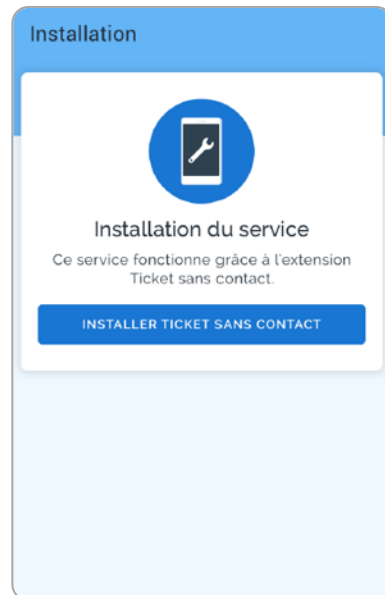
3

Informations complémentaires

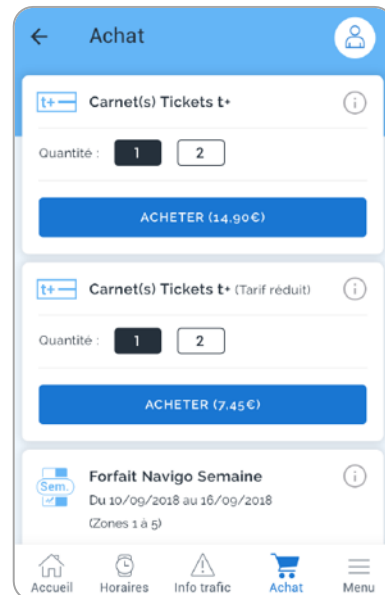


Illustration des services du Pack 0 dans l'application d'Île-de-France Mobilités

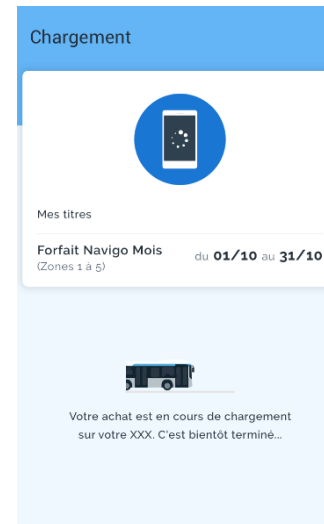
Installation



Achat



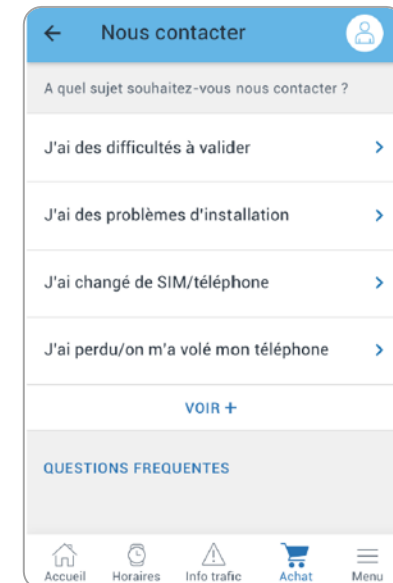
Chargement



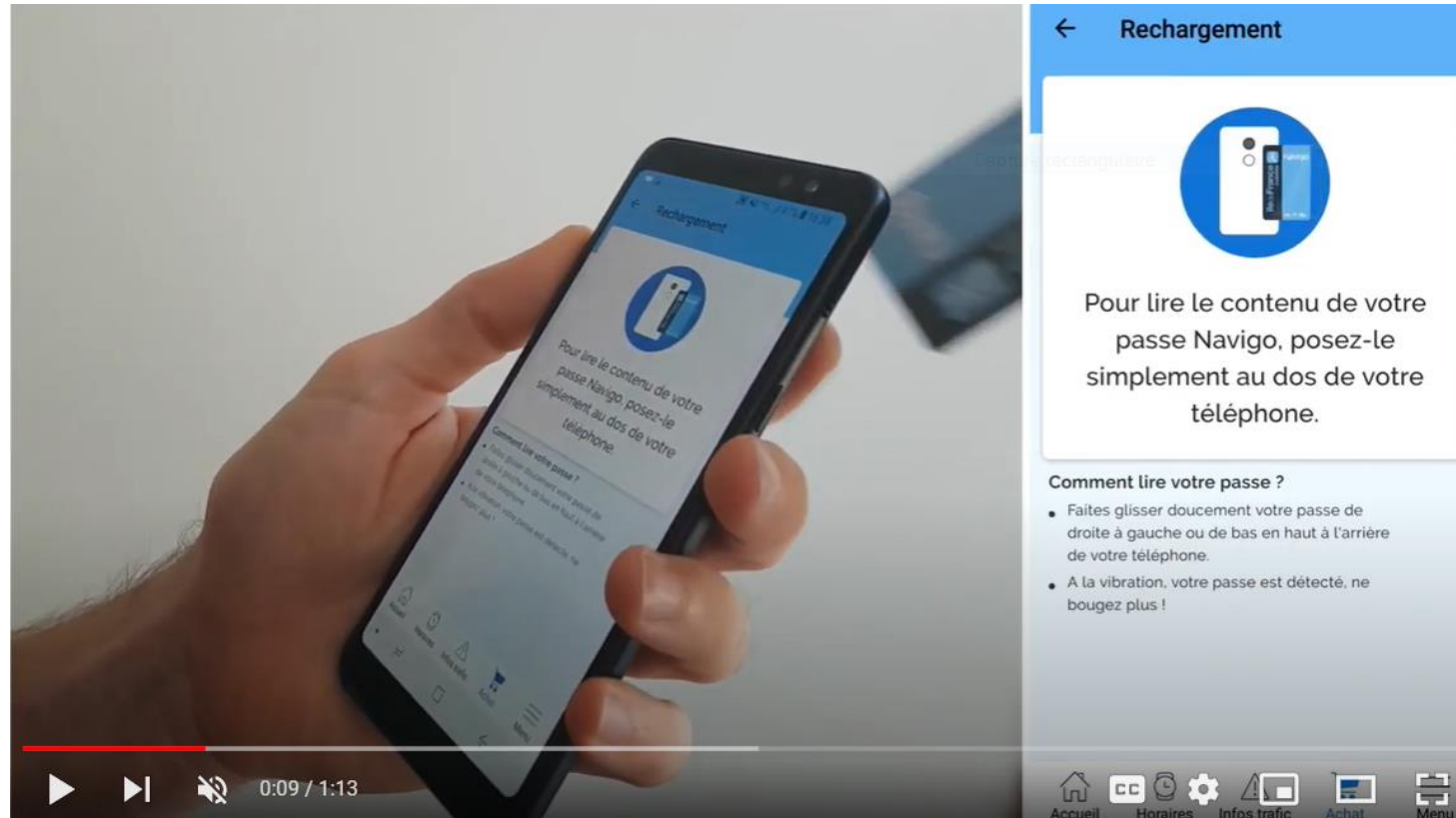
Voyage



SAV / FAQ

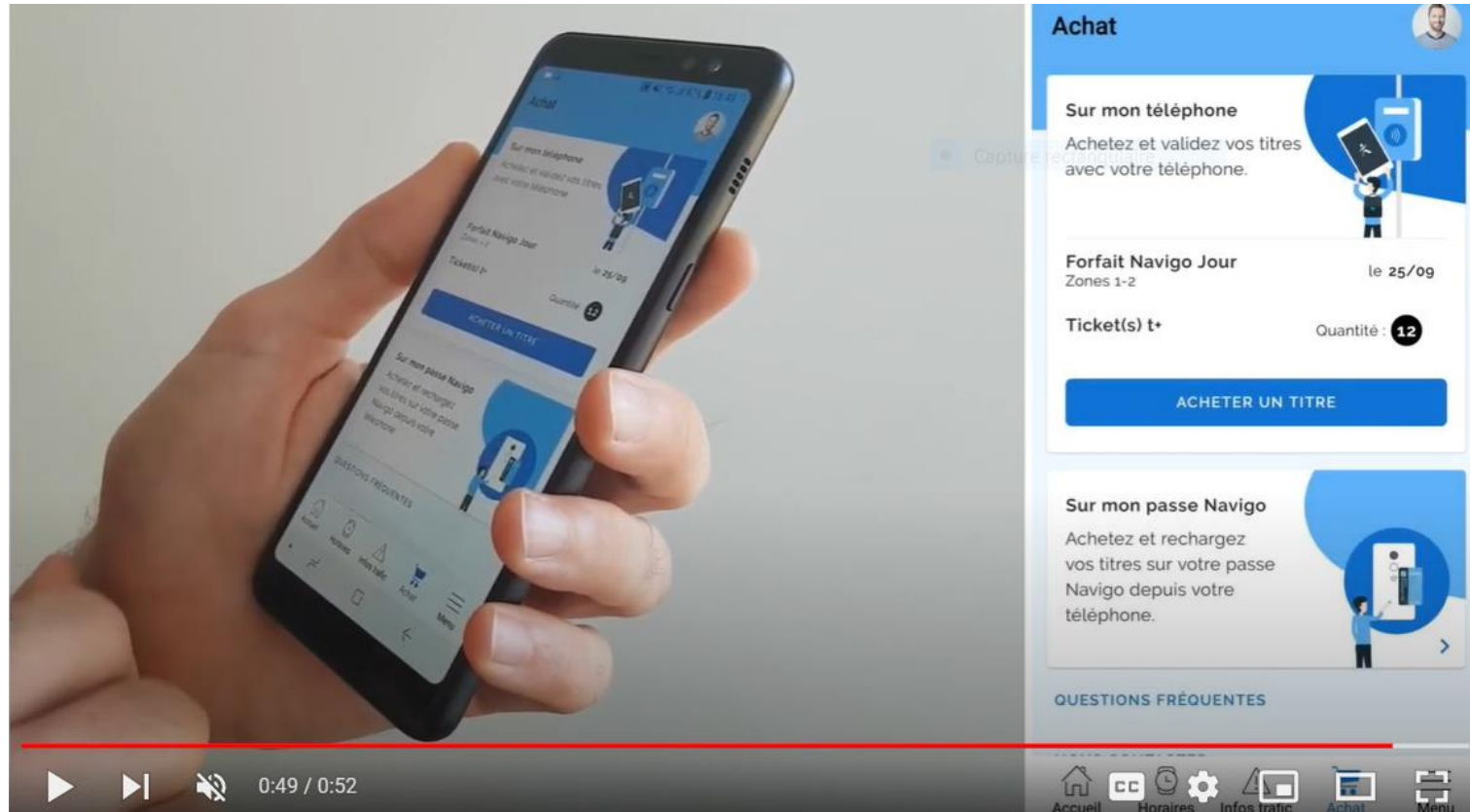


Rechargement de carte



 **YouTube** https://youtu.be/HAeaWuS_QDM

Dématérialisation



 **YouTube** https://youtu.be/XvSDZ2lpM_I